



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1. **Débitrice: DNKAST SA**, Route des Iles 88, 1897 Port-Valais
2. **Durée du sursis concordataire:** 5 mois jusqu'au 31.01.2017
3. **Commissaire:** M. Marc-André Ballestraz, Fiduciaire Fidag SA, à Martigny, expert-comptable diplômé, licencié HEC, expert réviseur agréé
4. **Remarques:** avec pour mission de d'élaborer si nécessaire le projet de concordat, de surveiller l'activité de la débitrice, d'exercer les fonctions prévues aux articles 298 à 302 LP et 304 LP, de remettre au juge du concordat un rapport intermédiaire d'ici au 11 novembre 2016 et un rapport final circonstancié d'ici au 17 janvier 2017, ainsi que d'informer régulièrement les créanciers sur le cours du sursis

Tribunal du district de Monthey (décision du 01.09.2016)
1870 Monthey

03050667

